



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2021-184 bis**

**Publié le 29 avril 2021**

# **SOMMAIRE**

## **RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE- ACADEMIE DE LILLE**

Arrêté de délégation de signature dans les secteurs de gestion non financière

Arrêté modificatif portant subdélégation de signature matière financière



**ACADÉMIE  
DE LILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général**

**Arrêté de délégation de signature dans les secteurs de gestion non financière**

---

La rectrice de région académique Hauts-de-France  
La rectrice de l'académie de Lille  
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté portant organisation de l'académie de Lille ;

Vu le décret du 14 février 2018 nommant **Madame Valérie CABUIL** Rectrice de la région académique Hauts-de-France, Rectrice de l'académie de Lille ;

Vu l'arrêté de délégation rectorale de signature dans les secteurs de gestion non financière du 31 août 2020 et ses arrêtés modificatifs des 2 octobre 2020 et 3 février 2021 ;

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Il est mis fin à l'intérim des fonctions de chef de département des personnels enseignants.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Paul-Eric PIERRE, Secrétaire général de l'académie de Lille, de Madame Christelle DERACHE, Secrétaire générale adjointe – Directrice des ressources humaines de l'académie de Lille, de Monsieur Jérôme COLSON, Secrétaire Général adjoint en charge des affaires financières, des moyens, des structures, de l'organisation scolaire et des politiques éducatives, de Monsieur Sébastien VAUTHEROT, Secrétaire général adjoint en charge de l'enseignement privé, des examens, des fonctions supports et sécurité, délégation de signature est donnée, à **Madame Nathalie SAYSSET**, cheffe du département des personnels enseignants pour toutes les mesures concernant la gestion individuelle, financière et collective (dont le placement en congé d'office) des personnels enseignants titulaires et non titulaires du second degré, les conseillers en formation continue, les psychologues de l'éducation nationale, les personnels d'éducation y compris les personnels stagiaires de ces mêmes corps ainsi que de toutes les mesures concernant les affectations et les remplacements desdits personnels ainsi que la gestion administrative et financière des assistants de langues étrangères, dans la limite de ses attributions.

ARTICLE 3 : Cet arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de l'académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 15 avril 2021

Valérie CABUIL



**ACADÉMIE  
DE LILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général**

**Arrêté modificatif portant subdélégation de signature matière financière**

---

La rectrice de région académique Hauts-de-France  
La rectrice de l'académie de Lille  
Chancelière des universités

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 février 2021 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Madame Valérie CABUIL, Rectrice de région académique Hauts-de-France, Rectrice de l'académie de Lille, pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat ;

Vu l'arrêté de subdélégation rectorale de signature dans les secteurs de gestion financière en date du 24 février 2021 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : L'article 4 de l'arrêté rectoral du 24 février 2021 est modifié comme suit : «

Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Stéphane LELEU**, délégué régional académique à la recherche et à l'innovation, à l'effet de signer toutes opérations relatives à la dépense publique relevant du périmètre de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation ainsi que toutes mesures relatives à la gestion du BOP 172 confiées dans le cadre des délégations de gestion.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane LELEU, la subdélégation de signature sera exercée par :

**Madame Fabienne GIARD**, déléguée régionale académique à la recherche et à l'innovation adjointe  
**Madame Carole VALLET**, déléguée régionale académique à la recherche et à l'innovation adjointe ».

**ARTICLE 2** : L'article 12 de l'arrêté rectoral du 24 février 2021 est modifié comme suit : «

Subdélégation de signature est donnée à **Madame Nathalie SAYSSET**, cheffe du département des personnels enseignants dans les domaines de la délégation pour la signature des actes et décisions se rapportant à la gestion des personnels relevant du département des personnels enseignants, des pièces justificatives de dépenses et de la délégation de signature pour les décisions d'opposition ou de relèvement de prescription quadriennale.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie SAYSSET, la subdélégation de signature sera exercée, à l'exception de la délégation de signature pour les décisions d'opposition ou de relèvement de prescription quadriennale, par :

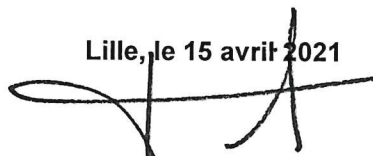
**Madame Anne-Laure FERMEY**, adjointe à la cheffe de département, attachée principale d'administration de l'Etat au département des personnels enseignants

**Madame Lucie BLAIN**, adjointe à la cheffe de département, attachée principale d'administration de l'Etat au département des personnels enseignants ».

**ARTICLE 3** : Cet arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

**ARTICLE 4** : Le secrétaire général de la région académique des Hauts-de-France et le secrétaire général de l'académie de Lille, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 15 avril 2021

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'V' followed by 'CABUIL'.

Valérie CABUIL